



COMMUNE D'AMES

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pas-de-Calais

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE 17 Février 2022

Date de la convocation
08/02/2022

Date d'affichage
08/02/2022

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 15
En exercice : 12
Votants : 14

L' an 2022 et le 17 Février à 19 heures , le Conseil Municipal , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de COCQ Marcel, Maire

Présents : M. COCQ Marcel, Maire, Mmes : AUGUSTE Chloé, DELOBELLE Josette, PICQUE Nicole, VANTOURS Virginie, MM : CAREL Frédéric, DEHURTEVENT Xavier, FLAHAUT Nicolas, HULOT Guillaume, LAIGLE Gérard, LEZORAY Benoît, , PREIN Eric
Absents: Mr DELATTRE B excusé et représenté par Mr COCQ M, Mr FILBIEN D excusé et représenté par Mr HULOT G, Mr MOLINIER G excusé

A été nommé secrétaire : Mr CAREL Frédéric

Réf : 2022-02

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Objet de la délibération : Avis enquête publique - Demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de LINGHEM 2 sur le territoire de la commune de LINGHEM 2 par la société NOUVERGIES

La séance ouverte, Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'une demande présentée par la Société NOUVERGIES, en vue de procéder à l'exploitation du parc éolien de LINGHEM 2 comprenant 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de LINGHEM.

Il informe que ce projet fait l'objet d'une enquête publique du 14/02/2022 au 18/03/2022 en Mairie de LINGHEM aux horaires indiqués dans l'affiche apposée en mairie d'Ames.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le dossier complet sur ce projet et demande d'en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal émet UN AVIS DEFAVORABLE par 9 voix "CONTRE" et 5 voix "ABSTENTION" à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de LINGHEM 2 sur le territoire de la commune de LINGHEM, présentée par la société NOUVERGIES.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de Béthune
le :

et publication ou notification
du : 21/02/2022

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an sus cités
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Marcel COCQ.



REÇU LE

08 MAR. 2022

